

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 26 avril 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-VIE INSTITUTIONNELLE-15

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :
Date de réception rectorat :

14 MAI 2024
14 MAI 2024
14 MAI 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 24 novembre 2023, et notamment son article 24 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la lettre de mission intitulée « vice-présidence du Conseil d'administration » annexée à la présente délibération ;

Considérant la démission de Monsieur Simon GILBERT en date du 25 mars 2024 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 24 des statuts visés, le Conseil d'administration de l'Université élit son vice-président du Conseil d'administration. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'établissement. Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration ;

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 26 avril 2024 à élire sur proposition de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé, Président de l'Université, Monsieur Amilcar BERNARDINO aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration.

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	32
Nombre de votants	31
Nombre de vote pour	20
Nombre de vote contre	8
Nombre d'abstention	3

Le candidat a reçu :

Monsieur Amilcar BERNARDINO

20 pour, 8 contre et 3 abstentions

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 26 avril 2024

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 26 avril 2024 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu **Monsieur Amilcar BERNARDINO**, en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration, à compter du 26 avril 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 26 avril 2024

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 **DOMAINE : INSTITUTIONNEL**

 **MISSIONS RECURRENTES :**

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du conseil d'administration. En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés. Dans ce cadre, avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et générales, la vice-présidence du conseil d'administration veille au respect des cadres légaux et réglementaires.

En lien avec le Président et le cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

En lien étroit avec l'équipe présidentielle ainsi que, à titre principal, la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la définition ainsi que de la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'université. A ce titre, elle contribue à définir les orientations stratégiques de l'université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, et participe à la préparation du budget ainsi qu'à son exécution. Elle est en particulier en charge de la conduite et la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance et du Plan de Retour à l'Equilibre Financier de l'Université.

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du comité social d'administration. Elle élabore avec l'équipe présidentielle, et en lien avec les directions concernées, l'ordre du jour y afférant et veille à la préparation et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Elle représente un des acteurs importants du dialogue social mené au sein de l'établissement.

Avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration contribue à faire le lien avec les directeurs de composantes et assiste le Président dans la préparation et le suivi du comité de direction.

Dans le cadre de ses missions et avec l'appui du cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration rencontre de manière régulière les organisations représentatives des personnels et des usagers de l'établissement et est chargée, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au Président par les personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

La vice-présidence du conseil d'administration contribue également à la définition et au pilotage des dossiers stratégiques de l'UPEC dont notamment le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performances, et la coordination territoriale.

La vice-présidence du Conseil d'administration contribue, en lien avec la Direction des partenariats, à identifier des partenariats stratégiques pour le développement des projets de l'université, notamment en lien avec les attentes et besoins des acteurs socio-économiques des territoires sur lesquels l'UPEC exerce ses missions. En lien avec l'équipe présidentielle et le cabinet de la Présidence, elle conçoit et assure la mise en œuvre de la stratégie partenariale de l'université avec ses interlocuteurs, dont la coordination territoriale.

Elle prend une part active aux initiatives de l'université permettant de développer et renforcer de nouveaux partenariats et est membre du COMEX Erasme.

Enfin, la vice-présidence du conseil d'administration assure un rôle de représentation de l'établissement en cas d'empêchement du Président.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle, de la mise en œuvre du projet d'établissement et du développement de campus formation et recherche. Elle participe à la mise en œuvre de l'ensemble des projets transverses de l'établissement.

Plus particulièrement, la vice-présidence du conseil d'administration veille, en lien étroit avec la Direction générale des services et les services compétents, à la trajectoire financière de l'établissement. Par une gestion prévisionnelle des emplois, la vice-présidence du conseil d'administration veille à la trajectoire de la masse salariale. A ce titre, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions concernant la politique de ressources humaines de l'établissement, en particulier sur la consolidation de l'emploi et l'évolution de la politique indemnitaire.

En lien étroit avec la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions en matière de conditions de travail et de santé des personnels et des usagers ; elle accompagne notamment les dossiers relatifs à l'aide sociale, le handicap, la parité ainsi que la lutte contre les discriminations.

La vice-présidence du conseil d'administration veille à accompagner le développement des partenariats, renforcer les démarches qualité du suivi des conventions et structurer la stratégie partenariale socioéconomique de l'université.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence du conseil d'administration, avec le concours de l'équipe présidentielle et la Direction générale des services, met en place des groupes de travail susceptibles, selon les dossiers, de comprendre des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence du conseil d'administration s'appuie à titre principal sur la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la Direction de la transformation ainsi que la Direction des affaires juridiques et générales.